

OFFRE SOCLE

Partie 2 : Les ateliers de sensibilisation



SOMMAIRE

01 LES ATELIERS DE SENSIBILISATION P.03

- Actions de sensibilisations ----- P.04
- Thématiques ----- P.05
- Moins de 50 salariés ----- P.06
- Plus de 50 salariés ----- P.07

02 LE PROGRAMME DES ATELIERS P.08

- TMS ----- P.09
- Hygiène de vie ----- P.10
- Handicap ----- P.11
- Addiction ----- P.12
- Risque psychosociaux ----- P.13
- Document Unique
d'Evaluation des
Risques
Professionnels ----- P.14

• ANNUAIRE DE LA MEDETRAM P.15



1. ATELIER DE SENSIBILISATION



ATELIERS DE SENSIBILISATION



PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS 



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Inclus dans l'offre socle

Des actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels, pour quoi faire ?

Sensibiliser

aux enjeux de la prévention des risques au travail.

Encourager

les professionnels à adopter des démarches de prévention des risques.

Aborder

des situations concrètes et des cas pratiques autour de la prévention des risques en entreprise.

Partager

son expérience avec d'autres professionnels, à travers des formats d'animation collectifs.

Qui est concerné par ces actions de sensibilisation collective ?

Ces actions ciblent **tous les professionnels**, employeurs comme salariés.

Les ateliers de prévention des risques professionnels, comment ça se passe ?

Des thématiques adaptées aux problématiques rencontrées en entreprise

Prévention des troubles musculosquelettiques, des risques psycho-sociaux, du risque chimique, du risque routier, ou encore réalisation d'un Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels, ... Autant de sujets qui peuvent être traités dans le cadre de ces séances, à travers des données objectives et des situations concrètes. Les préventeurs du Service de Prévention et de Santé au Travail abordent également les solutions de prévention

existantes, en tenant compte du contexte de l'entreprise et du secteur d'activité.

Organisés sur site (en entreprise ou dans les locaux de votre Service de Prévention et de Santé au Travail) ou en distanciel (webinaire par exemple), ces sessions en petits groupes favorisent l'échange entre professionnels et le partage de cas concrets. À l'issue de ces ateliers, les participants disposent d'outils pratiques pour mettre en œuvre des démarches de prévention dans leur entreprise.

Qui organise les actions de sensibilisation ?

Les équipes du SPSTI peuvent construire avec l'employeur des actions de sensibilisation adaptées à ses besoins, sur une problématique rencontrée, sur un thème en particulier ou pour un secteur d'activité.



Pour plus d'informations sur les actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels, contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

prevention@medetram.yt

Quelles thématiques ?

Le SPSTI MEDETRAM organise des ateliers de sensibilisation portant sur 8 thématiques sélectionnées par notre équipe pluridisciplinaire en commission médico-technique.

Parmi ces thématiques, 6 sont incluses dans l'**offre socle**.

En dehors de ces sessions, les adhérents ont la possibilité de solliciter une prestation personnalisée sur la thématique de leur choix, dans le cadre de l'**offre complémentaire** (prestation à la demande).

OFFRE SOCLE



TMS



Hygiène de vie



Handicap



Addiction



Risque psychosociaux



DUERP

AUTRES THEMATIQUES SUR DEMANDE



Risques routiers



Risques chimiques



Risques poussières

Les ateliers interentreprise pour les -50 salariés



Information générale

Nous proposons deux sessions par thématique par an.

Des sessions interentreprises de 20 salariés maximum.



OBJECTIFS

- Renforcer la culture de la prévention des risques.
- Améliorer les connaissances des travailleurs en matière de santé au travail.
- Favoriser les échanges et le partage d'expériences.



- Prestation incluse dans la cotisation annuelle (offre socle)



Inscriptions

- L'adhérent pourra inscrire jusqu'à 2 salariés par session et par thématique chaque année
- Les dates sont établies sur un calendrier



SPSTI MEDETRAM

8, centre Maharaja, Kaweni
97600 Mamoudzou



Une demi-journée

QUI EST CONCERNÉ ?



Tous les adhérents de moins de 50 salariés.

QUELLES THÉMATIQUES ?

Les 5 thématiques de l'offre socle :

- Les gestes et postures
- L'hygiène de vie
- Les risques psychosociaux en général
- Les addictions
- L'handicap et le suivi des visites médicales

Les ateliers intra-entreprise pour les +50 salariés :



Information générale

Nous proposons un atelier de sensibilisation tous les deux ans, qui se déroule directement dans les locaux de l'entreprise.

Ce sont des sessions d'une demi-journée, avec possibilité d'organiser deux sessions sur la même journée afin de sensibiliser deux groupes de 20 salariés maximum.

OBJECTIFS

- Renforcer la culture de la prévention des risques au sein de l'entreprise.
- Personnaliser les solutions de prévention.
- Favoriser les échanges et la cohésion interne.
- Renforcer l'engagement des salariés.
- Promouvoir le bien-être au travail.



- **Prestation incluse dans la cotisation annuelle (offre socle)**
- **L'accès est libre**



Inscriptions

- **La demande de participation doit être faite deux mois à l'avance**



En entreprise

Dans les locaux de l'adhérent



Une demi-journée

QUI EST CONCERNÉ ?



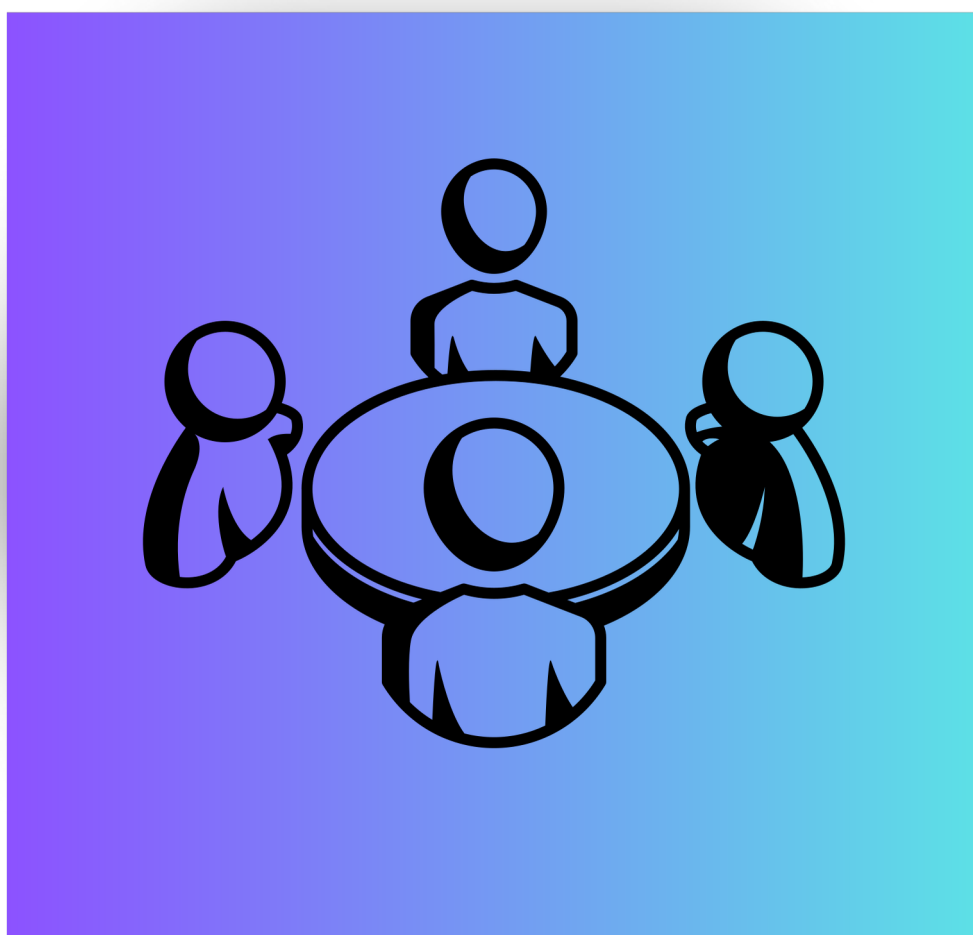
Tous les adhérents de plus de 50 salariés.

QUELLES THÉMATIQUES ?

Les 5 thématiques de l'offre socle :

- Les gestes et postures
- L'hygiène de vie
- Les risques psychosociaux en général
- Les addictions
- L'handicap et le suivi des visites médicales

2. LE PROGRAMME DES ATELIERS





TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Prévenir les troubles physiques générés par l'activité



OBJECTIFS

- **Comprendre les risques** : Identifier les causes des TMS et leurs impacts sur la santé.
- **Adopter de bonnes pratiques** : Apprendre des gestes et postures adaptés pour prévenir les TMS.
- **Agir collectivement** : Encourager des solutions ergonomiques pour améliorer le travail.



PROGRAMME

- **Introduction aux TMS** : définitions, exemples concrets et chiffres clés.
- **Analyse des causes** : facteurs de risque liés aux postures, gestes répétitifs, et conditions de travail.
- **Conséquences des TMS** : impact sur la santé des salariés et sur la performance de l'entreprise.
- **Prévention au quotidien** : conseils pratiques, aménagement du poste de travail et adoption de bonnes postures.

Etes-vous concerné ?

Tous les salariés : car chacun est exposé aux TMS selon les spécificités de son activité. La formation s'adresse à tous pour sensibiliser et prévenir ensemble ces risques.



Pourquoi vous inscrire ?

Cette sensibilisation vous permet de mieux comprendre les risques de TMS, d'adopter des gestes et postures adaptés à votre activité, et de contribuer à un environnement de travail plus sain et sécurisé.



PUBLIC :

- Salariés
- Managers de proximité



DURÉE :

- Demi-journée (3h max)



INTERVENANTS :

- IPRP (Intervenant en prévention des risques professionnels)
- Infirmier en santé au travail

Pour tout renseignement,
contacter votre médecin
du travail.



HYGIÈNE DE VIE

Conseils pratiques pour intégrer de bonnes habitudes dans son quotidien professionnel.



OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances permettant d'être acteur de sa santé au quotidien.
- Prévenir l'apparition de certaines pathologies en diminuant les facteurs de risques associés.



PROGRAMME

- Définition de l'hygiène de vie, les grands thèmes concernés.
- Rappels généraux sur des pathologies en lien avec l'hygiène de vie (obésité, hypertension, diabète) et leurs impacts sur la santé.
- Des conseils sur les moyens à mettre en œuvre pour prévenir leur apparition.
- Session : Questions - Réponses



Pourquoi vous inscrire ?

Une mauvaise hygiène de vie (mauvaise alimentation, manque de sommeil, absence d'activité physique) peut nuire à la santé des salariés, entraînant fatigue, stress et maladies.



PUBLIC :

- Salariés



DURÉE :

- Demi-journée (3h max)



INTERVENANTS :

- Infirmier en santé au travail

Etes-vous concerné ?

Tous les salariés : ce sujet touche l'ensemble des collaborateurs, peu importe leur post.

Pour tout renseignement,
contacter votre médecin
du travail.



HANDICAP ET TRAVAIL

Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap en entreprise



OBJECTIFS

- Promouvoir l'inclusion professionnelle
- Informer les employeurs sur les obligations légales et sur les bénéfices humains et économiques de l'inclusion.
- Soutenir la transition professionnelle (Aider les salariés inaptes à se reclasser avec formations adaptées.)



PROGRAMME

- Définition et types de handicaps : visibles et invisibles
- Présenter les avantages de la RQTH pour le salarié et l'employeur
- Informer sur l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap
- Informer les aides de l'Agefiph pour les aménagements de poste
- Session : Questions/Réponses

Etes-vous concerné ?

Employés en situation de handicap pour se familiariser avec les dispositifs mis en place.



Pourquoi vous inscrire ?

Cette sensibilisation aidera à faciliter l'intégration des salariés handicapés et de créer un environnement de travail plus inclusif.



PUBLIC :

- Employeur (manager, RH, responsable santé sécurité, référent handicap, etc)



DURÉE :

- Lors d'un webinaire de 2h00 maximum



INTERVENANTS :

- Assistante service social et cellule PDP
- Ergonome psychologue
- Médecin du travail

Pour tout renseignement,
contacter votre médecin
du travail.



ADDICTIONS ET ENTREPRISES

Comprendre les phénomènes d'addictions sur la santé.



OBJECTIFS :

- Informer sur ce qu'est une addiction et sensibiliser sur les risques pour la santé et le travail.
- Informer sur l'aspect réglementaire dans le milieu professionnel.
- Conseiller sur quoi faire face à une situation de dépendance et savoir où demander de l'aide.



PROGRAMME :

- Les addictions :
 - Qu'est-ce que c'est ? Quels sont les signes
 - d'une dépendance ?
- Les risques et les impacts :
 - Sur la santé physique, psychique et sociale des salariés ;
 - Sur l'activité professionnelle.
- Conduites à tenir :
 - Le cadre réglementaire ;
 - Les conseils pour limiter les risques de l'apparition d'une dépendance ;
 - Les professionnelles à solliciter pour accompagner les personnes en situation de dépendance.
- Session : Questions/réponses

Etes-vous concerné ?

Tous les secteurs d'activités sont concernés, avec une importance particulière dans les secteurs d'activités où il existe des postes à risque SIR, conducteurs, travailleurs isolés etc.



Pourquoi vous inscrire ?

- Pour le salarié : lui permettre de connaître les conduites addictions, les risques associés et les solutions possibles.
- Pour l'employeur : permettre d'identifier les risques pour le milieu professionnel et la conduite à tenir pour préserver la santé et la sécurité des salariés.



PUBLIC :

- Salariés ; Managers/responsables d'équipes
- Employeurs de tous les secteurs d'activité



DURÉE :

- 1 à 2h



INTERVENANTS :

- Infirmier santé au travail, Préventeur ou Psychologue du travail

Pour tout renseignement,
contacter votre médecin
du travail.



RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Prévenir les risques psycho-sociaux au travail



OBJECTIFS :

- Former les dirigeants à identifier et prévenir les RPS en détectant les situations de tension.
- Sensibiliser les entreprises à renforcer les compétences de leurs managers en prévention des RPS.
- Fournir aux managers des outils d'écoute et de communication pour prévenir et désamorcer les problématiques psychosociales.
- Accompagner responsables et salariés à identifier les tensions sources de RPS liées au travail ou aux relations professionnelles.



PROGRAMME :

1. Accueil et introduction

- Présentation des intervenants et des participants.
- Présentation des objectifs et du déroulé de la journée.

2. Identifier les situations de tension et les RPS

- Présentation interactive (PowerPoint, exemples concrets) :
 - Qu'est-ce qu'un RPS ? Identifier les situations de tension
 - en milieu professionnel.

3. Temps d'échange

- Discussions autour d'expériences vécues ou observées.
- Session : Questions et réponses.

Etes-vous concerné ?

Cet atelier s'adresse aux employeurs, managers de proximité, et responsables souhaitant prévenir les RPS et améliorer la gestion du stress en milieu professionnel.



Pourquoi vous inscrire ?

Cet atelier vise à aider les employeurs et managers à identifier les tensions à l'origine des RPS, et à renforcer leurs compétences en prévention.



PUBLIC :

- Salariés et Employeurs



DURÉE :

- ½ journée



INTERVENANTS :

- Psychologue clinicien – Ergonome

Pour tout renseignement,
contacter votre médecin
du travail.



DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Un outil essentiel pour la prévention des risques en entreprise



OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux du DUERP : Pourquoi et comment identifier les risques professionnels ?
- Analyser les risques : Méthodes d'analyse et d'évaluation des dangers en entreprise.
- Découvrir l'outil MDU : Présentation de l'outil développé par ADMDP pour faciliter l'évaluation des risques.



PROGRAMME

- Introduction au DUERP : Obligations légales, principes de prévention et importance du document.
- Identification et analyse des risques : Méthodologie et cas concrets.
- Présentation de l'outil MDU : Démonstration et utilisation pour l'évaluation des risques et la fiche entreprise.

Etes-vous concerné ?

Tous les employeurs et acteurs de la santé et sécurité au travail : chaque acteur de l'entreprise est concerné par l'identification et la prévention des risques professionnels.



Pourquoi vous inscrire ?

Assurez la sécurité de vos salariés en maîtrisant l'identification et la prévention des risques.

Facilitez la mise à jour de votre DUERP avec un outil pratique et efficace.

Soyez en conformité avec la réglementation et adoptez une démarche proactive de prévention.



PUBLIC :

- Employeur, RH
- Managers
- Référent santé sécurité



DURÉE :

- Lors d'un webinaire de 2h00 maximum



INTERVENANTS :

- IPRP (Intervenant en prévention des risques professionnels)
- Infirmier en santé au travail

Pour tout renseignement,
contacter votre médecin
du travail.

Service de Prévention et de Santé Interentreprises de Mayotte



Standard

- ☎ 02.69.60.23.83
- 📍 8, Centre Maharaja, Kaweni, 97600 Mayotte
- ✉ contact@medetram.yt



Pôle prévention

- ☎ 02.69.60.23.83 - touche 3
- ✉ prevention@medetram.yt

Relation adhérent

- ☎ 02.69.60.23.83
- ✉ Comptabilité : adherents@medetram.yt
- Planification : visitemedicale@medetram.yt

Horaires d'ouvertures au public

LUNDI AU JEUDI
7H30 À 12H00
ET 13H30 À 16H00

-

VENDREDI
07H30 À 12H00